

## Conditions spécifiques à l'offre « Drive & Share »\*

\* « Je conduis et je partage »

Juin 2019

### 1. PREAMBULE

Les présentes conditions spécifiques de l'offre « Drive & Share »\* (ci-après les « Conditions Spécifiques ») sont émises par EUROPCAR FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.880.00,00 euros, dont le siège est à VOISINS-LE-BRETONNEUX (78960) - FRANCE, Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – Bâtiment L, 2 rue René Caudron, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES (Yvelines) sous le numéro 303 656 847, représentée par son Directeur Général, Monsieur Robert Ostermann (ci-après désignée « Europcar »).

Les présentes Conditions Spécifiques sont conclues entre Europcar et toute personne physique majeure ayant souhaité bénéficier d'un véhicule Europcar (ci-après le « Client ») en location moyenne durée, ci-après (« Moyenne Durée ») c'est-à-dire pendant une période de quatre (4) mois minimum à douze (12) mois maximum, selon les conditions de l'offre « Drive & Share »\*, (ci-après « l'Offre »). Elles prennent effet à compter de la date de souscription du Client à l'Offre, c'est-à-dire à compter de la réception par Europcar du Dossier Drive & Share\* complet et du Dépôt de Garantie (ci-après la « Date de Souscription »).

Europcar se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes Conditions Spécifiques, sous réserve du respect des dispositions d'ordre public applicables aux contrats déjà en cours. Les présentes Conditions Spécifiques sont accessibles, en langue française, dans les Agences Europcar Participantes, ou sur demande du Client, par téléphone au numéro suivant 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local), et/ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [driveandshare@europcar.com](mailto:driveandshare@europcar.com) et/ou par courrier simple adressé à EUROPCAR FRANCE – Service Marketing - Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – Bâtiment L, 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE.

### 2. OBJET DES PRÉSENTES CONDITIONS SPÉCIFIQUES

Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions et modalités de souscription à l'Offre, leurs conditions et modalités d'application, l'Offre permettant au Client de louer un véhicule Europcar, pendant une période allant de quatre (4) mois minimum à douze (12) mois maximum dès le jour de sa souscription à l'Offre et de partager ce véhicule Europcar, via la plateforme du partenaire GoMore (ci-après « GoMore ») uniquement, en sous-louant ce véhicule Europcar à des membres de la plateforme de GoMore (ci-après la « Sous-Location »).

\* « Je conduis et je partage »

### **3. CONDITIONS DE SOUSCRIPTION**

#### **3.1 Souscription à l'Offre Drive & Share (ci-avant et ci-après la « Souscription »)**

Pour pouvoir souscrire à l'Offre Drive & Share, il faut cumulativement :

##### **3.1.1 être une personne physique répondant aux critères suivants :**

- être domicilié en France métropolitaine (hors Corse et DOM-COM),
- Etre titulaire d'un compte bancaire avec autorisation de découvert. Ne sont donc pas acceptés les comptes C-zam, N26, Nickel, Anytime, Eko, cette liste n'étant pas exhaustive
- disposer d'une adresse de courrier électronique valide et en état de fonctionnement,
- être habilité à la conduite d'un véhicule, conformément aux conditions générales de location Europcar (ci-après les « Conditions Générales de Location Europcar ») et aux règles de qualification Europcar en vigueur (disponibles sur le site Internet [www.europcar.fr](http://www.europcar.fr) et pouvant être retirées dans une des agences Europcar participantes), qui déterminent notamment les conditions d'ancienneté de son permis de conduire et les moyens de paiement acceptés en fonction de la catégorie du véhicule loué,
- ne pas déjà bénéficier d'un tarif préférentiel avec Europcar par quelque biais que ce soit ; les avantages de l'Offre Drive & Share ne pouvant être cumulés avec toute autre remise, promotion, offre tel que notamment, mais non exclusivement, le programme de fidélité Privilège d'Europcar, l'abonnement Autoliberté, le programme Funway,
- satisfaire aux présentes Conditions Spécifiques.

##### **3.1.2 retourner un dossier complet (comprenant, cumulativement et obligatoirement), en complément de la liste des documents à fournir pour souscrire à une location, tels qu'énumérés dans les Conditions Générales de Location Europcar :**

- le devis dûment complété, paraphé, daté, signé et le cas échéant scanné
- une photocopie du permis de conduire
- la Déclaration sur l'Honneur (telle que précisée ci-après au dernier alinéa du présent Article) dûment complétée, datée et signée et le cas échéant scannée
- les Conditions Générales de Location Europcar et les Conditions Spécifiques dûment paraphées et signées et le cas échéant scannées
- une photocopie du RIB du Client ainsi que le formulaire d'autorisation de prélèvement sur compte bancaire dûment complété et signé
- un (1) justificatif de domicile de moins de trois (3) mois à votre nom (facture gaz ou électricité, téléphone fixe...); justificatifs Free mobile et attestations d'hébergement non acceptés
- une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport)
- votre dernier avis d'imposition

##### **3.1.3 lire et accepter les présentes Conditions Spécifiques et les Conditions Générales de Location Europcar ;**

##### **3.1.4 contacter directement le service « Drive & Share\* » au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local) ;**

\* « Je conduis et je partage »

OU

**demander à être contacté par Europcar** après avoir préalablement complété un formulaire de contact disponible via la page Internet dédiée du site officiel Internet GoMore (<https://gomore.fr/leasing>) ou un formulaire de demande d'information via la page Internet Europcar dédiée (<http://mobilite.europcar.fr/drive-and-share>), en :

1. complétant intégralement le formulaire de pré-réservation envoyé (avec les Conditions Spécifiques et les Conditions Générales de Location Europcar) par Europcar au Client par courrier électronique et retournant un dossier complet (comme énoncé dans le paragraphe 3.1.2):
  - (i) par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE **ou**
  - (ii) par courrier électronique, à l'adresse suivante : [driveandshare@europcar.com](mailto:driveandshare@europcar.com). Dans cette hypothèse, un accusé de réception par voie électronique sera adressé par Europcar au Client dès réception du Dossier Drive & Share\* complet.

et

### **3.1.5 procéder au dépôt de garantie (ci-avant et ci-après le « Dépôt de Garantie »)**

En plus du montant total de la Souscription, le Client devra procéder comme suit, au Dépôt de Garantie, qui a pour but de couvrir les coûts additionnels éventuels durant la location :

- Avant la réservation de votre véhicule, nous vous demanderons le versement d'un dépôt de garantie sur le compte bancaire d'Europcar France. Le Dépôt de garantie a pour but de couvrir les coûts additionnels éventuels durant votre location et pourra vous être restitué en fin de contrat, huit (8) jours après la restitution du véhicule Europcar à l'Agence Europcar Participante (coûts additionnels éventuels déduits)
- Le montant du dépôt de garantie est de trois cent euros toutes taxes comprises (300 € TTC) plus le montant du premier loyer.
- En l'absence de coûts additionnels, le montant du dépôt de garantie vous sera restitué.

Le Client reconnaît et accepte que la Souscription à l'Offre Drive & Share à des fins d'usage professionnel et/ou commercial est strictement interdite. A ce titre, le Client doit fournir à EUROPCAR, dans le cadre de son Dossier Drive & Share<sup>†</sup>, une déclaration sur l'honneur sur le modèle figurant en Annexe 1 (ci-avant la « Déclaration sur l'Honneur »).

Pour souscrire, le Client est tenu de nous communiquer des informations complètes et exactes pendant le processus d'inscription et doit nous informer de tout changement de situation. Tout changement doit être signalé à Drive & Share par courriel à [driveandshare@europcar.com](mailto:driveandshare@europcar.com) ou par téléphone au 09 77 40 09 78. Nous nous réservons le droit de refuser une Souscription en cas de renseignements incorrects ou incomplets.

\* « Je conduis et je partage »

### **3.2 Refus de Souscription**

Europcar se réserve le droit de ne pas donner suite à la demande de Souscription du Client à l'Offre Drive & Share s'il s'avère que le Client figure sur la liste de surveillance d'Europcar, régulièrement déclarée auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (« CNIL »), ou si le Client ne remplit pas les conditions d'éligibilité à l'Offre Drive & Share décrites ci-avant à l'Article 3.1. Toutefois, s'il s'avère qu'un quelconque paiement a été encaissé par Europcar, le montant sera remboursé par Europcar au Client dans un délai maximum de huit (8) jours calendaires, à compter de la date de notification du refus de souscription.

### **3.3 Absence de droit de rétractation du Client**

Le droit de rétractation de l'article L.221-18 du Code de la consommation (vente à distance) ne peut être exercé en application de l'article L.221-28 du Code de la consommation en raison d'une exception spécifique aux locations de voitures.

## **4. PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA SOUSCRIPTION**

Le contrat prend effet à compter de la Date de prise en possession du véhicule et ce, pour une durée comprise entre quatre (4) mois minimum et douze (12) mois maximum, selon le choix du Client. Le présent contrat ne peut être tacitement reconduit à son échéance.

## **5. RÉSILIATION DE LA SOUSCRIPTION**

### **5.1 Résiliation par Europcar**

En cas d'absence de paiement, la Souscription sera résiliée de plein droit, après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la partie défaillante, et restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours, la date portée sur le récépissé de dépôt par les services de la Poste faisant foi, sans préjudice de tous dommages et intérêts complémentaires.

### **5.2 Résiliation par le Client**

- 5.2.1** La Souscription peut être résiliée par le Client à tout moment et au plus tard le 30 de chaque mois (le 28 ou le 29 février le cas échéant).

Toute demande de résiliation devra être notifiée à Europcar par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée à l'adresse suivante : EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS- LE-BRETONNEUX – FRANCE.

La résiliation prendra effet à la fin du mois calendaire de la Souscription en cours et le Client restera redevable de la mensualité restant due jusqu'à cette date ainsi que le cas échéant des autres mensualités de régularisation (ci-après la « Régularisation ») restant dues jusqu'au terme de la Souscription.

Le montant de la Régularisation (hors frais constatés lors de la restitution du véhicule) est de 150 € TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises) :

\* « Je conduis et je partage »

- si le Client a souscrit pour une période comprise entre quatre (4) mois minimum et cinq (5) mois maximum (ci-après la « Période 4-5 mois ») :
- si le Client a souscrit pour une période comprise entre six (6) mois minimum et onze (11) mois maximum (ci-après la « Période 6 – 11 mois ») :
  - si la demande de résiliation intervient pendant la Période 6 – 11 mois : 150 € TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises).
  - si la demande de résiliation intervient pendant la Période 4 – 5 mois : montant = [(le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 4-5 mois) - (le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 6 – 11 mois)] x (le nombre de mois consommés) + 150 € TTC pour le traitement de dossier.
- si le Client a souscrit pour une période de douze (12) mois (ci-après la « Période 12 mois ») :
  - Montant = [(le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 4-5 mois ou de la Période 6 -11 mois selon le mois de demande de résiliation) - (le prix mensuel (€TTC toutes options comprises) de la Période 12 mois)] x (le nombre de mois consommés) + 150 € TTC pour le traitement de dossier.

**5.2.2** En cas de modification des Conditions Spécifiques par Europcar, Europcar en informera le Client (par courrier ou courrier électronique selon le mode accepté par le Client lors de sa Souscription) et le Client aura la faculté de résilier la Souscription, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à Europcar, en respectant un préavis de deux (2) mois sans les frais mentionnés à l'article 5.2.1.

### **5.3 Suppression ou suspension de l'Offre Drive & Share par Europcar**

En cas de suppression ou de suspension de l'Offre Drive & Share par Europcar, Europcar informera le Client (par courrier ou courrier électronique selon le mode accepté par le Client lors de sa Souscription), dans un délai qui ne pourra être inférieur à deux (2) mois, de la suppression ou de la suspension de l'Offre Drive & Share. Europcar fera ses meilleurs efforts pour proposer une offre alternative équivalente. Le Client sera libre d'y donner suite ou non.

### **5.4 Conséquences des Articles 5.1 à 5.3 inclus**

En conséquence des Articles 5.1 à 5.3 inclus des présentes Conditions Spécifiques, le Client devra restituer à Europcar, le véhicule Europcar loué dans les conditions de l'Offre Drive & Share selon les procédures de restitution de véhicule prévues dans les Conditions Générales de Location Europcar, étant précisé que le Client restera redevable de la ou des mensualité(s) restant due(s) jusqu'à cette date.

## **6. MODALITÉS DE L'OFFRE**

Les présentes Conditions Spécifiques viennent compléter et/ou prévaloir aux Conditions Générales de Location Europcar qui demeurent quant à elles applicables.

En cas de contradiction, les stipulations des présentes Conditions Spécifiques prévaudront sur toutes stipulations contraires, en ce compris les Conditions Générales de Location Europcar.

\* « Je conduis et je partage »

## **6.1 Modalités de fonctionnement de l'Offre Drive & Share**

En souscrivant à l'Offre Drive & Share, le Client est pleinement informé que les assurances Europcar ne couvriront pas les périodes de Sous-Location. Le Client fera son affaire personnelle de toutes réparations qui s'imposeraient à l'issue de ces périodes de Sous-Location afin de restituer un véhicule, à la fin du présent contrat, dans un état équivalent à celui dans lequel il l'a trouvé. Seule l'usure normale sera tolérée. Il gardera et entretiendra le véhicule Europcar de manière raisonnable. Le service Clients « Drive & Share »\* est l'interlocuteur privilégié du Client et pourra prêter assistance au Client chaque fois qu'une question sur son contrat pourrait se poser. A ce titre, le Client peut contacter le service Clients « Drive & Share\* » au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local).

### **6.1.1 Agence Europcar Participante**

Les locations doivent être effectuées au départ de l'Agence Europcar Participante pour bénéficier des tarifs correspondant à la Souscription tels que disponibles à l'Agence Europcar Participante et en Annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques ou peuvent être communiqués par Europcar par téléphone au 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local) ou sur demande courrier du Client à l'adresse suivante : EUROPCAR France – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint Quentin » – 2 rue René Caudron – 78960 VOISINS- LE-BRETONNEUX - FRANCE – Fax : 01.30.44.12.79. Ces tarifs sont applicables pendant toute la durée de la Souscription.

Les tarifs de location applicables au Client de l'Offre Drive & Share seront ceux en vigueur au jour des locations effectuées par le Client.

Le Client s'engage à respecter les présentes Conditions Spécifiques et les Conditions Générales de Location Europcar (qui peuvent être modifiées à tout moment), ainsi que les règles de qualification et les conditions d'assurance et d'assistance appliquées par Europcar. Ainsi, un contrat de location sera conclu et signé par le Client lors de sa location ou changement de véhicule. Les règles de qualification propres à chaque catégorie de véhicule louée devront être remplies.

Le nombre de contrats de location en cours est limité à un (1) par Client, de sorte qu'à aucun moment un Client ne se retrouve avec plus d'un (1) véhicule en location.

### **6.1.2 Retrait du véhicule Europcar par le Client**

Le véhicule Europcar est disponible (sous réserve du stock de véhicules disponibles) dès la Date de Souscription. La Souscription à l'Offre Drive & Share ne garantit pas au Client la disponibilité des véhicules Europcar. Europcar garantit uniquement la catégorie de véhicule réservée et en aucun cas le modèle.

En cas de non présentation du Client à la date de réservation convenue, une pénalité d'un montant de 95€ TTC (quatre-vingt-quinze euros toutes taxes comprises) sera susceptible de lui être appliquée.

### **6.1.3 Entretien du véhicule Europcar loué par le Client**

Pendant la location du véhicule Europcar, le Client devra prendre toute mesure de protection nécessaire pour garder le véhicule Europcar dans le même état que celui dans lequel il en a pris possession.

Le Client doit notamment rester attentif à tout signal des témoins lumineux sur le tableau de bord du

\* « Je conduis et je partage »

véhicule Europcar, aux niveaux des fluides, et prendre toute mesure de protection nécessaire.

Le Client devra respecter la maintenance classique du véhicule Europcar en conformité avec les préconisations et échéances de maintenance prévues par le constructeur, et dont le coût est pris en charge dans le cadre de l'Offre Drive & Share.

Les niveaux de fluide tels que l'huile ou le lave glace restent à la charge du Client.

Le Client est responsable envers Europcar de toute conséquence préjudiciable découlant d'un manquement aux obligations d'entretien mentionnées ci-dessus.

Pour les interventions d'entretien (pneus, freins et révision), le Client devra se rendre dans un centre d'un réseau partenaire (Euomaster, Speedy ou BestDrive). Le centre partenaire fera la demande de bon de commande directement par téléphone auprès du service maintenance Europcar (en aucun cas le Client prend contact directement avec le service maintenance Europcar).

Pour les autres interventions, le Client devra obligatoirement déposer son véhicule à l'Agence Europcar Participante.

Toute modification ou toute intervention mécanique effectuée sur le véhicule Europcar est interdite sans l'autorisation préalable et écrite d'Europcar.

Le Client devra tous les trois (3) mois effectuer un contrôle kilométrique du véhicule Europcar au sein de n'importe quelle agence Europcar afin d'anticiper un kilométrage supplémentaire à celui prévu lors de la Souscription.

#### **6.1.4 Vignette d'assurance du véhicule Europcar loué**

Le Client est informé que chaque véhicule Europcar loué possède une vignette d'assurance qui doit être changée manuellement, dans l'une des agences du réseau Europcar (hors franchisés), par le Client avec l'aide d'un agent Europcar durant le mois de janvier de chaque année.

A ce titre, le Client, le cas échéant, après réception d'un courrier électronique d'Europcar l'informant de la mise à jour de cette vignette d'assurance, devra se rendre dans une agence du réseau Europcar (hors franchisés) durant la première quinzaine de janvier au plus tard, et en tout état de cause, avant le 16 janvier au plus tard, afin de faire procéder, le cas échéant, au remplacement de cette vignette d'assurance. Dans l'hypothèse où le Client ne se rendrait pas dans l'une des agences du réseau Europcar (hors franchisés) pour procéder au remplacement de la vignette d'assurance du véhicule Europcar loué, alors le Client supportera seul les conséquences de non présentation de ce document aux autorités compétentes et toute verbalisation sera à sa charge.

#### **6.1.5 Carte grise du véhicule Europcar loué**

Le Client est informé que lorsqu'un véhicule Europcar neuf ou très récent lui est fourni, une copie de carte grise temporaire peut lui être remise, en attendant l'envoi par Europcar, par courrier électronique ou courrier recommandé, d'une copie de carte grise définitive, dans un délai maximal de trois (3) mois à compter de la mise en circulation du véhicule Europcar loué.

#### **6.1.6 La mise en Sous-Location du véhicule Europcar**

\* « Je conduis et je partage »

Le Client pourra proposer à la location le véhicule Europcar dans le cadre du partenariat liant Europcar avec GoMore pendant toute la période de location dans le cadre du présent contrat.

Le Client s'engage à utiliser exclusivement la plate-forme de sous-location mise en place par GoMore. La Sous-Location du véhicule Europcar par l'intermédiaire de toute autre plate-forme ou tout autre moyen est strictement interdite.

Les documents contractuels liant le Client et Europcar, ainsi que le constat et la carte verte d'assurance devront être retirés du véhicule Europcar pendant les périodes de Sous-Location dans le cadre du partenariat avec GoMore et remplacés par la documentation fournie par la plateforme GoMore.

L'assurance responsabilité civile fournie par Europcar, ainsi que les protections Europcar ne s'appliquent pas pendant la période de Sous-Location dans le cadre du partenariat d'Europcar avec GoMore. La responsabilité civile du conducteur du véhicule Europcar est couverte, pendant ces périodes par l'assurance responsabilité civile fournie par GoMore, ainsi que les dommages et/ou le vol que le véhicule Europcar pourrait subir.

Dans le cadre de la responsabilité du véhicule Europcar incombant au Client, en cas de dommage subi par le véhicule Europcar pendant la période de Sous-Location dans le cadre du partenariat d'Europcar avec GoMore, il appartient au Client de faire le nécessaire auprès du sous-locataire, de GoMore, de son assureur, et mettre en œuvre toute diligence utile afin de faire réaliser les réparations.

#### **6.1.7 La restitution du véhicule Europcar**

La restitution du véhicule Europcar devra s'effectuer à l'Agence Europcar Participante, pendant les horaires d'ouverture. Le Client devra contacter l'Agence Europcar Participante, au moins cinq (5) jours avant la date de fin de la Souscription/restitution afin de convenir d'un rendez-vous. Un expert automobile indépendant mandaté par Europcar pourra être présent lors de la restitution.

Le véhicule Europcar fera l'objet à sa restitution d'un examen concernant les dommages potentiels, les kilométrages qui pourront faire l'objet d'une facturation additionnelle le cas échéant, en conformité avec les Conditions Générales de Location Europcar, ainsi que les présentes Conditions Spécifiques à l'Offre Drive & Share. Le véhicule Europcar devra être restitué dans une condition équivalente à celle de celui-ci à sa date de prise en possession par le Client.

#### **6.1.8 Le remplacement du véhicule Europcar**

Les dispositions relatives à l'assistance et au remplacement du véhicule Europcar prévues dans les Conditions Générales de Location Europcar s'appliquent dans le cadre de l'Offre Drive & Share. L'ensemble de ces dispositions ne s'appliquent pas pendant les périodes de Sous-Location dans le cadre du partenariat d'Europcar avec GoMore. Il appartient par conséquent à GoMore de faire le nécessaire pour assurer ces prestations pendant ces périodes.

Il appartient à GoMore de prendre en charge les conséquences de toute immobilisation du véhicule Europcar dont la durée excède la période convenue pour la Sous-Location. Le Client ne pourra notamment pas obtenir un véhicule Europcar de remplacement de la part d'Europcar lorsque le fait générateur de l'immobilisation se situe dans la période de Sous-Location.

#### **6.1.9 Modification de la Souscription**

Il est rappelé que la Souscription est conclue pour une durée comprise entre quatre (4) mois minimum et

\* « Je conduis et je partage »



douze (12) mois maximum.

En cours de contrat, le Client a la possibilité de modifier uniquement les éléments suivants :

- la durée de sa Souscription et/ou
- la catégorie du véhicule Europcar loué et/ou
- l'option second conducteur

Le Client peut le faire, à raison d'une (1) fois maximum par critère de modification, avant le terme de la Souscription, comme suit :

- par téléphone au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local),
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [driveandshare@europcar.com](mailto:driveandshare@europcar.com)
- en se présentant dans son Agence de départ Europcar Participante.

Si le Client souhaite descendre en gamme de véhicule, aucun coût supplémentaire ne sera facturé au Client.

Si le Client souhaite monter en gamme de véhicule ou changer de véhicule dans la même gamme, un coût supplémentaire d'un montant de 50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises) au titre de frais de dossier, sera facturé au Client.

Pour toute question relative à son contrat, le Client pourra contacter par téléphone le service « Drive & Share »\* au numéro suivant : 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local).

#### **6.1.10 Facturation de la Souscription**

En souscrivant à l'Offre, le Client autorise le prélèvement automatique des mensualités dues sur le compte bancaire qu'il a renseigné.

Le Client sera facturé tous les trente (30) jours du montant convenu à la signature de sa Souscription et prélevé à un jour date de facture. Elle sera transmise au Client par courrier électronique si ce dernier a choisi de la recevoir par courrier électronique. Dans le cas contraire, la facture sera adressée au domicile du Client par courrier simple.

#### **6.2 Avantages de l'Offre Drive & Share**

L'Offre Drive & Share permet au Client de bénéficier d'un véhicule Europcar selon les conditions de l'Offre Drive & Share pendant une période allant de quatre (4) mois minimum à douze (12) mois maximum et de partager le véhicule Europcar loué, uniquement via la plateforme de GoMore, à des membres de la plateforme de GoMore.

Les conditions et tarifs préférentiels de l'Offre Drive & Share, tels que plus précisément détaillés en Annexe 2 ne peuvent pas être cumulés avec toute autre remise, promotion, offre (tel que notamment mais non exclusivement le programme de fidélité Privilège d'Europcar, l'abonnement Autoliberté ou le programme Funway).

Il est en outre précisé que la souscription à l'Offre Drive & Share ne garantit pas la disponibilité des véhicules Europcar et n'offre aucun complément de garantie ou d'assurance, tant au Client qu'aux passagers du véhicule Europcar loué.

#### **6.3 Caractéristiques et prix de l'Offre Drive & Share**

La grille tarifaire de l'Offre Drive & Share est disponible :

\* « Je conduis et je partage »

- en Annexe 2 des présentes Conditions Spécifiques,
- dans les Agences Europcar Participantes,

- sur demande du Client par téléphone en appelant le service Clients « Drive & Share\* » au numéro suivant 09 77 40 09 78 (prix d'un appel local), et/ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [driveandshare@europcar.com](mailto:driveandshare@europcar.com) et/ou par courrier simple adressé à EUROPCAR France – Service Marketing - Parc d'affaires Val saint Quentin – Bâtiment L, 2 rue René Caudron – 78960 Voisins-le- Bretonneux – France.

En choisissant l'Offre Drive & Share, le Client accepte expressément le tarif correspondant à la date de sa Souscription, établi en fonction des catégories de véhicules, et valable pendant toute la durée de son contrat.

En cas de modification par Europcar de l'Offre Drive & Share, cette modification ne sera pas applicable aux souscriptions en cours. Toutefois, les conditions de l'offre pourront être modifiées dans les conditions prévues à l'article 5.2.2.

## **7. LOI APPLICABLE – REGLEMENT DES LITIGES – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Les Conditions Spécifiques et le contrat de souscription à l'Offre Drive & Share sont soumis à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant aux Conditions Spécifiques et au contrat de souscription à l'Offre Drive & Share, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Les Clients de l'Offre Drive & Share, ayant la qualité de « consommateurs » ou « non-professionnels » (au sens du Code de la consommation), pourront saisir le Médiateur du Tourisme et des Voyages, des litiges ayant déjà fait l'objet d'une réclamation écrite préalable auprès d'Europcar, qui n'a pas permis de régler le différend dans un délai réglementaire compris entre deux (2) et quatre (4) mois après l'envoi de la réclamation.

Tout litige ou contestation, auxquels les Conditions Spécifiques et le contrat de souscription à l'Offre Drive & Share pourraient donner lieu, tant sur leur validité que sur leur interprétation, leur exécution ou leur réalisation, pourra être porté, devant la juridiction compétente.

## **8. DONNÉES PERSONNELLES**

Les données personnelles recueillies dans le cadre du formulaire de demande d'information, et/ou de pré-réservation et/ou de réservation de l'Offre Drive & Share sont indispensables pour recontacter le Client et/ou pour créer l'identifiant conducteur lié aux avantages de l'Offre Drive & Share. A défaut, il ne peut être donné suite à la / aux demande(s).

Les données personnelles recueillies sont destinées aux membres du réseau Europcar et stockées dans le système informatique d'Europcar pour l'application des conditions liées aux locations. Ces fichiers de traitement des données personnelles ont été régulièrement déclarés auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement UE n°2016/679 le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, et d'effacement, de ses données personnelles. Le Client bénéficie également des droits suivants :

- du droit de retirer son consentement, si le traitement de ses données personnelles est fondé sur son consentement,

\* « Je conduis et je partage »

- du droit à la portabilité de ses données lorsque le traitement est fondé sur son consentement par des moyens automatisés,
- du droit d'organiser le sort de ses données personnelles après sa mort.

Si le Client souhaite exercer ces droits et obtenir communication des informations le concernant, il doit adresser sa demande à l'adresse suivante : à EUROPCAR FRANCE – Service Marketing – Bâtiment L – Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », 2 rue René Caudron, 78960, VOISINS-LE- BRETONNEUX - FRANCE ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [driveandshare@europcar.com](mailto:driveandshare@europcar.com).

En outre, le Client est informé de l'existence d'un traitement interne relatif à la prévention des risques. Ce traitement de données à caractère personnel est mis en œuvre conformément aux dispositions de l'Autorisation Unique AU-011 émise par la CNIL et permet au Loueur de refuser la location de ses Véhicules aux personnes figurant dans ce fichier dit de « gestion des personnes à risque ». En sa qualité d'adhérent à la Branche Loueurs du Conseil National des Professions de l'Automobile (CNPA), certaines données en relation avec le Contrat de location, peuvent également être transmises en vue de leur mutualisation au profit des entreprises adhérentes à cette branche les autorisant à refuser légitimement toute future location. Conformément à l'Autorisation Unique AU-011 précitée de la CNIL, le Client sera préalablement informé s'il devait être concerné et disposera alors d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, d'opposition à figurer dans un tel fichier pour motif légitime. Auquel cas, le Loueur devra adresser sa demande auprès de la Branche Loueurs du CNPA (50, rue Rouget de Lisle – 92158 Suresnes cedex).

Le Client est informé que certains véhicules loués par Europcar disposent d'un système de géolocalisation embarqué permettant de les localiser en temps réel. Ce service sert à des fins de sécurité et de vérification des kilomètres parcourus pour lutter contre les cas de Vol et/ou de fraude. En acceptant les services de location, le Client consent à l'utilisation de ce service de géolocalisation. Europcar aura connaissance de l'itinéraire suivi par le Client lors d'une location de véhicule ainsi que des kilomètres parcourus. Les données relatives aux déplacements du Client sont conservées au maximum six (6) mois.

Les destinataires de ce traitement sont Europcar et son sous-traitant en charge de la mise en œuvre du système de géolocalisation. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au règlement UE n°2016/679, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles pour raison légitime qu'il peut exercer en écrivant à l'adresse suivante : Europcar France, Service Sécurité – Bâtiment L– Parc d'Affaires « Le Val Saint-Quentin », 2 rue René Caudron, 78960, VOISINS-LE-BRETONNEUX – FRANCE.

**Le Locataire reconnaît avoir lu et accepté les conditions générales de location Europcar et les présentes conditions spécifiques de l'offre découverte « Drive & Share ».**

Signature :

\* « Je conduis et je partage »



## ANNEXE 1

### MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

#### **EUROPCAR FRANCE SAS**

Service Marketing Bâtiment L  
Parc d'Affaires "Le Val Saint-Quentin" 2 rue René Caudron  
78960 - VOISINS-LE-BRETONNEUX FRANCE

Date : [•]

Je, soussigné(e), (**Prénom, Nom**) ....., déclare sur l'honneur ne pas utiliser la location souscrite auprès d'Europcar dans le cadre de l'offre « Drive & Share »<sup>7</sup> à des fins d'usage professionnel et/ou commercial.

Bon pour faire valoir ce que de droit

Signature du Client (*si envoi par courrier postal*) :

\* « Je conduis et je partage »

## ANNEXE 2 : GRILLES TARIFAIRES

### OFFRE MOYENNE DUREE "Drive and Share" - PROTECTION: BASIC

Tous les prix sur cette offre sont TTC en € - TVA 20% incluse				4 - 5 mois	6-11 mois	12 mois	Km sup en €	Franchises en €	Contribution environnement ale (par jour)
Catégories	Code acriss	Boîte de vitesse	Exemple de modèle	Par 30 jours	Par 30 jours	Par 30 jours			
Mini	MCMM	Manuel	Fiat 500	510	480	450	0,20	1 000	0,60
Economique	ECMM	Manuel	CT C3, PG 208, RN CLIO	555	525	495	0,25	1 200	0,60
Compacte	CDMM	Manuel	MA CX-3, RN CAPTUR, FO FOCUS, PG 2008	600	570	540	0,30	1 400	1,80
	CDAM/DDAM	Auto	MA CX-3, PG 308, JE RENEGADE, PG 2008	660	630	600	0,35	1 400	1,80
SUV	IMAM	Auto	MA CX-5	690	660	630	0,35	1 400	1,80

#### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF



Loyer mensuel TTC en fonction de la durée d'engagement  
 2 000 KM par mois (lissable pendant la période de location si engagement supérieur à trois mois)

### OFFRE MOYENNE DUREE "Drive and Share" - PROTECTION: PREMIUM

Tous les prix sur cette offre sont TTC en € - TVA 20% incluse				4 - 5 mois	6-11 mois	12 mois	Km sup en €	Franchises en €	Contribution environnement ale (par jour)
Catégories	Code acriss	Boîte de vitesse	Exemple de modèle	Par 30 jours	Par 30 jours	Par 30 jours			
Mini	MCMM	Manuel	Fiat 500	609	579	549	0,20	-	0,60
Economique	ECMM	Manuel	CT C3, PG 208, RN CLIO	684	654	624	0,25	-	0,60
	CDMM	Manuel	MA CX-3, RN CAPTUR, FO FOCUS, PG 2008	749	719	689	0,30	-	1,80
Compacte	CDAM/DDAM	Auto	MA CX-3, PG 308, JE RENEGADE, PG 2008	809	779	749	0,35	-	1,80
	IMAM	Auto	MA CX-5	839	809	779	0,35	-	1,80

#### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF



Loyer mensuel TTC en fonction de la durée d'engagement  
 2 000 KM par mois (lissable pendant la période de location si engagement supérieur à trois mois)

\* « Je conduis et je partage »